



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE
18 JUIN 2020**

**2020-36 REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE
2019 – BUDGET ANNEXE MAISON FUNÉRAIRE**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Claude GERMAIN, Louis Garnier, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Georges TRESALLET, Cécile UTILE-GRAND, Viviane MERENDET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE, (Montvalezan)

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, (Sainte-Foy-Tarentaise)

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, (Sééz)

Maud VALLA (Tignes)

Patrick MARTIN, , Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Alain EMPRIN, (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michelle RENAULT (pouvoir à Jacqueline POLETTI)

Mathieu LECLERCQ (pouvoir à Lionel ARPIN)

Jean-Christophe VITALE (pouvoir à Maud VALLA)

Véronique PESENTI-GROS (pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Séverine FONTAINE, Gilles MAZZEGA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2020-36 REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE MAISON FUNERAIRE

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Président, rappelle la délibération du 03 février 2020 de reprise anticipée et d'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe Maison Funéraire.

A la suite de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, il convient d'arrêter définitivement les résultats et de décider de leur affectation.

Il propose que l'assemblée délibérante approuve la reprise des résultats 2019 du budget annexe Maison Funéraire comme suit :

Résultats 2019 – Section de fonctionnement	- 66.68 €
Résultats 2019 – Section d'investissement	30 115.18 €

Et décide de les affecter comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002) au budget 2020	- 66.68 €
Autres réserves (1068)	
Excédent d'investissement reporté (001) au budget 2020	30 115.18 €

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 disposant de l'abaissement du quorum de l'assemblée délibérante à un tiers de ses membres en exercice ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la reprise définitive des résultats 2019 du budget annexe Maison Funéraire comme proposé ci-dessus
- **AFFECTE** les résultats 2019 du budget annexe Maison Funéraire comme proposé ci-dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

